

DC 2026-01-05

ODYSSÉE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 20008730200036	COMPTE FINANCIER UNIQUE
Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET M	Année 2025
Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU	Page n° 1
Département : PUY-DE-DOME	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'édition : 06/03/2026	

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Séance du 28/02/2026 à 9 heures 30

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de LUC CAILLOUX après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Grégory BONNIET, Vice-Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	134
Nombre de membres présents	82
Nombre de suffrages exprimés	89 (dont participation)
VOTES : Contre = 0	Pour = 89
Abstentions = 0	
Date de convocation :	20/02/2026

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (11 211 853,55 - 9 363 729,32)	4 830 639,44
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 848 124,23
	2 982 515,21

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (5 405 698,45 - 3 493 745,83)	2 474 729,05
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	1 911 952,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (827 200,00 - 1 810 330,00)	562 776,43
	-983 130,00

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)

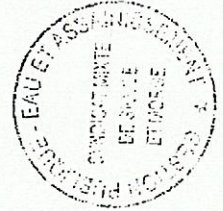
	1 491 599,05
--	---------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	2 000 000,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 830 639,44
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Caquet :



Pour expédition conforme,
Président,

MIS EN LIGNE LE
27 MAI 2026

Réception par le préfet : 11/03/2026